



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mercredi 3 février 2021 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint par intérim, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Luc Beaudoin, Jean Boileau, Louise Boudrias, Geneviève D'Amours, Mike Duggan, Laurence Gillot et Marc Phaneuf.

CE-2021-51

**DÉNOMINATION TOPONYMIQUE - PLACE NOTRE-DAME ET PLACE DU SOUVENIR - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre des travaux de réaménagement de la portion commerciale de la rue Notre-Dame, la Ville de Gatineau conçoit la mise en valeur de trois pôles, dont deux de propriétés municipales : la place publique où se situe le cénotaphe et celle autour du marché Notre-Dame;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des arts, de la culture et des lettres (SACL) a consulté les partenaires du milieu afin de sélectionner des noms identitaires forts qui pourront être transmis au Comité de toponymie;

**CONSIDÉRANT QUE** Place Notre-Dame fait l'unanimité parmi les différentes associations du secteur ainsi que les résidents, qu'il est utilisé depuis plus de deux ans par les citoyens et qu'il est identitaire pour la communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** quatre toponymes ont été proposés par l'Association des gens d'affaires du Vieux-Gatineau et la Légion royale canadienne Filiale Norris 228 pour la place où se situe le cénotaphe et que Place du Souvenir a été retenu par le Comité de toponymie;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité de toponymie a procédé à une analyse de conformité selon les critères inscrits à la Politique de dénomination toponymique de la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la désignation des places publiques proposées Place Notre-Dame et Place du Souvenir dans le cadre des travaux de réaménagement de la portion commerciale de la rue Notre-Dame.

Adoptée

CE-2021-52

**MODIFICATIONS À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE BINET - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète des modifications à la signalisation de stationnement sur la rue Binet, dossier RS-20-210, comme illustré au plan numéro CRO-20-427 du 4 janvier 2021, le tout afin de :

Implanter une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Binet	Sud	De la rue Berri à la rue Dufferin	2 heures Entre 9 h et 16 h Du lundi au vendredi De juillet à août

Retirer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Binet	Sud	De la rue Dufferin à la rue Demontigny	1 heure Entre 7 h et 22 h Du lundi au vendredi Excepté détenteur de permis
Binet	Sud	De la rue Demontigny à la rue Berri	2 heures Entre 9 h et 16 h Du lundi au vendredi

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-427 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-53

**MODIFICATION À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - RUE WELLINGTON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER****PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement sur la rue Wellington, dossier RS-20-278, comme illustré au plan numéro CRO-20-576 du 12 janvier 2021, le tout afin de :

Implanter une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Wellington	Sud	D'un point situé à 25 m à l'est de la rue Montcalm, sur une distance de 34 m vers l'est	5 h 30 à 19 h Lundi au vendredi Excepté autobus

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-20-576 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2021-54

**MODIFICATION TEMPORAIRE À LA SIGNALISATION DE STATIONNEMENT - STATIONNEMENT ÉTAGÉ DE LA CITÉ - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité décrète une modification à la signalisation de stationnement dans le stationnement étagé de la Cité, dossier RS-21-007, le tout afin de :

- permettre le stationnement aux usagers du Centre Slush Puppie entre 6 h et 18 h, du lundi au vendredi, aux troisième et quatrième étages seulement;
- permettre le stationnement aux usagers du Centre Slush Puppie sur tous les étages à l'extérieur de ces heures.

La présente résolution annule ou remplace toute signalisation précédente régissant le stationnement dans la zone de stationnement mentionnée aux présentes.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise.

Adoptée

CE-2021-55

**AUTORISATION D'UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE – 2019 SP 362 - FOURNITURE, LEVÉE DE CONTENEURS ET VALORISATION DES RÉSIDUS CRD - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2019-907 du 10 décembre 2019, adjugeait un contrat de deux ans à la firme GFL Environmental inc., pour la fourniture et la levée de conteneurs transrouliers ainsi que pour la valorisation des résidus CRD pour un montant de 3 473 857,50 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**un montant de 17 246,25 \$ incluant les taxes, a été autorisé par la délégation de pouvoir numéro 174298 pour l'ajout de deux conteneurs à l'écocentre de l'Aéroparc pour la période du 1<sup>er</sup> au 20 janvier 2021;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 4 du Cahier des charges particulières prévoit que le tonnage et le nombre de levées qui sont indiqués au cahier Formule de soumission ont été estimés et pourraient être revus à la hausse;

**CONSIDÉRANT QUE** des quantités additionnelles sont nécessaires pour l'année 2021 pour l'écocentre de l'Aéroparc dans le but de bonifier le service rendu aux résidents des secteurs de Buckingham, de Masson-Angers et de l'extrême est du secteur de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant cumulatif des honoraires supplémentaires excède la limite de 10 % prévue au règlement ou supérieur à 200 000 \$ :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 174298 pour un montant de 17 246,25 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 190 903,34 \$ incluant les taxes, représentant l'ajout de deux conteneurs transrouliers de 40 v<sup>3</sup> à l'écocentre de l'Aéroparc, aux mêmes tarifs et conditions que l'appel d'offres initial, portant ainsi le contrat au montant total de 3 682 007,09 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	DESCRIPTION
02-45312-519	RDD et écocentres - Autres locations

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2022, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2021.

Adoptée

CE-2021-56

**PÉRIODE OPTIONNELLE - 2016 SP 300 - TRANSPORT ET TRAITEMENT DES MATIÈRES COMPOSTABLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT****CONSIDÉRANT QUE** la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2017-227	---	Services Matrec inc.	2016 SP 300 – Transport et traitement des matières compostables	2 316 596,65 \$	28 mars 2021 au 26 mars 2022	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues au contrat;**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'environnement désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ****QUE** ce comité autorise la direction du Service de l'environnement à se prévaloir de la première année optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 31 janvier 2017.

Les fonds, à cette fin, seront pris à même le poste budgétaire 02-45525-446 – Collecte des matières compostables – traitement des matières organiques, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires, en fonction des quantités réelles à disposer.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2022, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2021.

Adoptée

CE-2021-57

**ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LA CCN - PROJET DE RACCORDEMENT DU SENTIER DE LA FERME MOORE ET LA RUE SAINT-DOMINIQUE - PARTIE DES LOTS 1 795 155 ET 1 288 337 APPARTENANT À LA VILLE ET UNE PARTIE DU LOT 4 160 639 DU CADASTRE DU QUÉBEC - DISTRICT ÉLECTORAL MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU – JOCELYN BLONDIN**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de son projet d'aménagement de la Ferme Moore, la Commission de la capitale nationale (CCN) a construit, en 2010, un sentier récréatif traversant sa propriété, reliant ainsi la rue des Jonquilles au boulevard Alexandre-Taché (près de l'entrée de la Ferme). En plus de desservir la Ferme Moore, l'objectif de ce sentier était de favoriser un lien cyclable entre la piste du boulevard Saint-Raymond (accessible via la rue des Jonquilles) et le sentier des Voyageurs (accessible via la rue Saint-Dominique et le boulevard Lucerne, près du parc Moussette);

**CONSIDÉRANT QU'**en 2018 un lien manquant du sentier a été construit par la Ville de Gatineau, entre la rue Saint-Dominique et le sentier de la Ferme Moore, en partie sur les terrains de la CCN, et requiert donc l'obtention d'une servitude sur une partie du lot 4 160 639 du cadastre du Québec, d'une superficie de 208,3 m<sup>2</sup> et appartenant à la CCN;

**CONSIDÉRANT QUE** les parties souhaitent clarifier les responsabilités de l'entretien sur le sentier de la Ferme Moore;

**CONSIDÉRANT QU'**à la suite des négociations, la CCN a soumis à la Ville de Gatineau une lettre d'entente proposant de lui céder une servitude réelle de 49 ans sur une partie du lot 4 160 639 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie totale de 208,3 m<sup>2</sup>, et ce, à titre gratuit. En contrepartie, les parties ont également convenu que la Ville de Gatineau sera responsable de l'entretien du sentier;

**CONSIDÉRANT QUE** cette entente concernant l'entretien, d'une durée de cinq ans, entrera en vigueur à partir de sa date de signature et se renouvellera automatiquement, aux mêmes conditions et pour la même durée. Ce mécanisme de reconduction systématique s'opérera tant et aussi longtemps que la présente servitude en faveur de la Ville de Gatineau sera en vigueur, à moins d'un avis de résiliation de la part d'une des parties :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise l'acquisition d'une servitude réelle de 49 ans sur une partie du lot 4 160 639 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, d'une superficie totale de 208,3 m<sup>2</sup>, aux conditions prévues à la lettre d'entente négociée et soumise à la Ville de Gatineau par la CCN;
- autorise le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction et à coordonner toutes les étapes pour donner suite à la présente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2021-58

**ACQUISITION DU LOT 2 957 552 DU CADASTRE DU QUÉBEC - ENTENTE HORS COUR - DÉPANEUR MONAST - 106, RUE MACLAREN OUEST - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du projet de réfection du ponceau sous la rue Maclaren Ouest, la Ville de Gatineau a procédé à l'acquisition, par expropriation, du lot 2 957 552 du cadastre du Québec, connu et désigné comme étant le dépanneur Monast, situé au 106, rue Maclaren Ouest;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau est donc aujourd'hui propriétaire du lot 2 957 552;

**CONSIDÉRANT QUE** la poursuite des négociations a permis de conclure un projet d'entente hors cour avec l'exproprié :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- accepte l'entente de conciliation intervenue avec l'exproprié le 8 décembre 2020;
- autorise le trésorier à verser un montant de 258 600 \$ plus les taxes si applicables, représentant l'indemnité restante à être versée du montant total de l'entente de 350 000 \$ plus les taxes si applicables, un montant de 91 400 \$ plus les taxes, ayant déjà été versé au propriétaire à titre d'indemnité provisionnelle, et à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Le directeur des Services juridiques est autorisé à signer les documents aux fins des présentes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
18-14002-012-85604	61 298,48 \$	Taxe dédiée 2014 - Réfection d'infrastructures - C-12-143 - Ponceau - Rue Maclaren Ouest - Acquisition
06-30842-023-85605	210 199,19 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Égouts, aqueduc - C-12-143 - Acquisition - Ponceau - Rue Maclaren Ouest
04-13493	12 930,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	12 897,68 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2021.

Adoptée

CE-2021-59

**SOUMISSION 2020 SP 284 - FOURNITURE D'UN CAMION CHÂSSIS-CABINE 4X4 AVEC BENNE FORESTIÈRE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Jacques Olivier Ford inc., 4405, chemin de Chambly, Saint-Hubert, Québec, J3Y 3M7, pour la fourniture d'un camion châssis-cabine 4x4 avec benne forestière pour un montant total de 100 022,50 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 décembre 2020, et ce, comme étant la seule soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30785-054-85606	91 333,87 \$	Achat de véhicules et d'équipements - Travaux publics - Véhicule 310r275
04-13493	4 349,75 \$	TPS à recevoir – Ristourne
04-13593	4 338,88 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2021.

Adoptée

**CE-2021-60**

**SOUMISSION 2020 SP 392 - RÉPARATION DES NIDS DE POULE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Ottawa Construction Démolition inc., 91, boulevard Riel, Gatineau, Québec, J8Y 5Y1, pour la réparation de nids de poule pour une période d'une année, pour un montant total approximatif de 68 852,78 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 4 décembre 2020, cette dernière ayant déposé la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat pourrait être renouvelé pour une période additionnelle d'une année portant le cumulatif du contrat à 137 705,56 \$ incluant les taxes.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31210-521-85607	62 871,76 \$	Rues pavées - Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	2 994,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 986,77 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2021.

Adoptée

**CE-2021-61**

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-02 POUR UN MONTANT TOTAL DE 300 832,67 \$ POUR LA PÉRIODE DU 7 AU 13 JANVIER 2021**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-02 d'un montant de 300 832,67 \$ pour la période du 7 au 13 janvier 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2021.

Adoptée

CE-2021-62

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 49 - ACCEPTATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉROS 52 ET 2 - LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉROS 51 ET 1 AINSI QUE LA LISTE D'EMBAUCHES NUMÉRO 1**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 49, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéros 52 et 2, les listes des réquisitions numéro 51 et 1 ainsi que la liste des embauches numéros 1 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 49	Pièces de comptes à payer	24 232,88 \$	11 au 15 janvier 2021
Liste PD numéro 52	Pièces de comptes à payer	512 252,79 \$	11 au 15 janvier 2021
Liste des réquisitions numéro 51	Pièces de comptes à payer	2 593,96 \$	11 au 15 janvier 2021

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PD numéro 2	Pièces de comptes à payer	229 574,56 \$	11 au 15 janvier 2021
Liste des réquisitions numéro 1	Pièces de comptes à payer	3 891,71 \$	4 au 15 janvier 2021
Liste des embauches numéro 1	Embauche du personnel temporaire	5 483 393,05 \$	3 au 9 janvier 2021

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2021.

Adoptée

CE-2021-63

**ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-03 POUR UN MONTANT TOTAL DE 291 981,12 \$ POUR LA PÉRIODE DU 14 AU 20 JANVIER 2021**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-03 d'un montant de 291 981,12 \$ pour la période du 14 au 20 janvier 2021.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2021.

Adoptée

CE-2021-64

**RENOUVELLEMENT DE CONTRATS D'ENTRETIEN ET D'UTILISATION DES LOGICIELS ET PROGICIELS AVEC LA FIRME PG SOLUTIONS INC. - ANNÉE 2021 - 265 802,65 \$ TAXES INCLUSES**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau utilise quatre produits de la firme PG Solutions inc. pour la gestion de la cour municipale, la gestion des loisirs, la gestion des inventaires et la gestion préventive de la flotte des véhicules;

**CONSIDÉRANT QUE** les contrats d'entretien des logiciels et progiciels avec la firme PG Solutions inc. sont échus depuis le 31 décembre 2020;



**CONSIDÉRANT QU'**il convient d'avoir un contrat d'entretien pour ces logiciels et progiciels et que la firme PG Solutions inc. est la seule à pouvoir fournir les services d'entretien;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 573.3 alinéas 6 a) et b) de la *Loi sur les cités et villes*, les dispositions applicables à l'adjudication des contrats ne s'appliquent pas à un contrat dont l'objet découle de l'utilisation d'un progiciel ou d'un logiciel et visent à assurer la compatibilité avec les systèmes, progiciels ou logiciels existants et la protection de droits exclusifs comme les droits d'auteur, les brevets et les licences exclusives :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de renouveler les contrats d'entretien et d'utilisation des logiciels et progiciels avec la firme PG Solutions inc., C/O 210190 Case postale 11728, succursale Centre-Ville Montréal, Québec, H3C 6P7, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 pour un montant de 265 802,64 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à acquitter les factures découlant du contrat d'entretien et d'utilisation des logiciels et progiciels sur présentation de pièces justificatives fournies par le Service de l'informatique.

De plus, ce comité mandate le directeur du Service de l'informatique à signer tous les documents pour donner plein effet à la présente résolution.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-12100-555-85608	74 360,54 \$	Cour municipale – Entretien de logiciels
02-13310-555-85609	7 296,63 \$	Finances - Entretien de logiciels
02-70030-555-85610	142 499,80 \$	Gestion des inscriptions et cartes accès - Entretien de logiciels
02-30810-555-85611	15 301,93 \$	Général - Ateliers mécaniques - Entretien de logiciels
04-13493	11 559,15 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	14 784,60 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2021.

Adoptée

CE-2021-65

**PÉRIODE OPTIONNELLE - 2018 SP 024 - RÉSEAU PUBLIC DE TRANSMISSION DE DONNÉES - SERVICE DE L'INFORMATIQUE**

**CONSIDÉRANT QUE** la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro du CE lors de l'adjudication	Fournisseur	Description	Montant année optionnelle (taxes incluses)	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2018-292	Telus Communications inc.	2018 SP 024 – Réseau public de transmission de données	245 009,06 \$	1 <sup>er</sup> mars 2021 au 28 février 2022	<input checked="" type="checkbox"/> Oui - 1 an

**CONSIDÉRANT QUE** les prix soumis par la firme précitée sont actuellement valides et que deux périodes optionnelles d'une année sont prévues au contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'informatique désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la direction du Service de l'informatique à se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 1<sup>er</sup> février 2018.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2021 et 2022 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-13450-334	31 733,10 \$	Informatique – Infrastructures – Télécommunication - Informatique
02-21601-514	79 098,20 \$	Technologie – Police – Location d'équipements informatiques
02-29200-332	1 261,05 \$	Contrôle animalier - Cellulaires
02-31540-332	420,39 \$	Parcomètres – Cellulaires
02-35500-339	15 315,91 \$	Stationnements municipaux – Autres – Communication
02-22100-334	12 458,69 \$	Administration – Incendies – Télécommunication – Informatique
02-41110-334	34 788,31 \$	Administration – Environnement – Télécommunication – Informatique
11-18013-001	44 564,31 \$	Programme annuel d'amélioration feux – 17-4026 – Système de circulation
Autres services (budget (des services respectifs)	<u>25 369,10 \$</u>	
	<b>245 009,06 \$</b>	

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2021.

Adoptée

**CE-2021-66**

**SOUMISSION 2016 SP 014 - AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛTS - COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-792 du 8 décembre 2020, autorisait la direction du Service de l'environnement à se prévaloir des deux périodes optionnelles d'une année prévue au contrat, soit du 30 mai 2022 au 29 mai 2024, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 21 juillet 2016 pour un montant total approximatif et sujet à indexation de 26 811 665,87 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QU'**une demande de compensation au montant de 274 211,91 \$ incluant les taxes, a été reçue à la Ville de Gatineau le 22 juin 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de l'environnement a procédé à une analyse de cette demande et qu'effectivement la firme Derichebourg a dû répondre à une surcharge anormalement élevée du tonnage collecté des matières compostables, ponctuel et pouvant raisonnablement être attribué à la pandémie :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise un montant supplémentaire de 206 618,74 \$ incluant les taxes, à la firme Derichebourg dans le cadre du contrat de collecte des matières résiduelles pour une surcharge anormalement élevée des matières compostables du tonnage collecté pour le montant total du contrat de 27 018 284,61 \$ incluant les taxes.

Les fonds, à cette fin, seront pris à même le poste 02-23114-445-35756 – COVID-19 – Collecte des résidus verts.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2021.

Adoptée

CE-2021-67

**PRÊT D'UN IMMEUBLE MUNICIPAL (BAIL) - CONCESSION DU BAR DE LA SALLE MACLAREN DU CENTRE SPORTIF DE BUCKINGHAM AVEC LES FLAMES DE GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** le protocole d'entente avec le Club de hockey Junior AAA Les Flames de Gatineau pour la location de la concession du bar de la salle MacLaren, du centre sportif de Buckingham (CE-2018-627), a été résilié à la fin de la saison 2019-2020 suite à la vente de la franchise;

**CONSIDÉRANT QUE** le Club de hockey Junior AAA Les Flames de Gatineau gère, depuis plus de 15 ans, cette concession à la satisfaction de la Ville de Gatineau et a démontré l'intérêt de poursuivre l'opération sous de nouvelles conditions;

**CONSIDÉRANT QUE** les nouveaux propriétaires du Club de hockey Junior AAA Les Flames de Gatineau souhaitent reprendre la gestion de la concession de bar de la salle MacLaren du centre sportif de Buckingham;

**CONSIDÉRANT QUE** les revenus de concession sont importants pour le succès financier des opérations du Club de hockey Junior AAA Les Flames de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- autorise le prêt d'un local au centre sportif de Buckingham (bail) avec le Club de hockey Junior AAA Les Flames de Gatineau pour la location et l'opération de la concession du bar de la salle MacLaren, pour la période débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et se terminant le 31 août 2023.
- autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière à signer le prêt d'immeuble municipal (bail) joint à la présente afin d'y donner plein effet.

Adoptée

CE-2021-68

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - LOT 1 - PROGRAMME DE RÉFECTION DE LA STATION D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - JEAN LESSARD**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-260 du 18 avril 2018, octroyait un contrat à l'entrepreneur Beaudoin Canada (3990591 Canada inc.) pour les travaux du lot 1 du programme de réfection de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, pour un montant total de 19 311 401,06 \$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-170 du 18 mars 2020, autorisait un premier ajustement au montant de 228 294,43\$ incluant les taxes;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Tetra Tech QI inc. pour un montant de 24 694,01 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 169005;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Tetra Tech QI inc. pour un montant de 34 952,40 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 169174;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Tetra Tech QI inc. pour un montant de 63 203,91 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 170543;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Tetra Tech QI inc. pour un montant de 48 801,56 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 171471;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux supplémentaires recommandés par le consultant Tetra Tech QI inc. pour un montant de 8 057,34 \$ incluant les taxes, ont déjà été approuvés par la délégation de pouvoir numéro 171792;

**CONSIDÉRANT QU'**après révision, le consultant Tetra Tech QI inc., recommande un montant supplémentaire de 166 734,86 \$ incluant les taxes, concernant les travaux du lot 1 du programme de réfection de la station d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant supplémentaire excède la limite de 200 000 \$ prévue au règlement :

#### **PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 169005 pour un montant de 24 694,01 \$ incluant les taxes;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 169174 pour un montant de 34 952,40 \$ incluant les taxes;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 170543 pour un montant de 63 203,91 \$ incluant les taxes;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 171471 pour un montant de 48 801,56 \$ incluant les taxes;
- entérine la délégation de pouvoir numéro 171792 pour un montant de 8 057,34 \$ incluant les taxes;
- autorise un montant supplémentaire de 166 734,86 \$ incluant les taxes, portant le cumulatif des ajustements à approuver à 346 444,08 \$ incluant les taxes, et ce, sans impact budgétaire.

Le coût total de ce contrat ajusté représente un montant de 19 886 139,57 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30778-006-85612	152 251,15 \$	Réfection de la station d'épuration des eaux usées 15-5101 – Travaux – PRESTEP - Lot 1
04-13493	7 250,92 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 232,79 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 29 janvier 2021.

Adoptée

### DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt de la liste des mouvements de personnel syndiqué en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau - Période du 3 septembre au 31 décembre 2020

CE-2021-69

### PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE L'OUTAOUAIS CONCERNANT L'OCTROI D'ESPACES DE STATIONNEMENT GRATUITS AU STATIONNEMENT LEDUC (NIVEAUX P-2-3-4-5-6-7-8) POUR LA VACCINATION POPULATIONNELLE (COVID-19) À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2021 POUR UNE DURÉE DE 6 À 12 MOIS - SECTION DU STATIONNEMENT - SERVICE DE POLICE

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police, Section du stationnement est responsable de la gestion des espaces des stationnements municipaux sur le territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais (CISSSO) a sollicité la Ville de Gatineau pour obtenir des espaces de stationnement gratuits pour accommoder son personnel durant la période de la vaccination populationnelle (COVID-19) à compter de février 2021, et ce, pour une période de 6 à 12 mois;

**CONSIDÉRANT QU'**en cas de débordement dans le stationnement réservé aux usagers, le CISSSO souhaite utiliser des espaces de stationnements payants sur rues, et ce, gratuitement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'analyse effectuée par la Section du stationnement et qu'en raison du contexte de pandémie, des espaces de stationnements sont disponibles au stationnement Leduc aux niveaux P-2-3-4-5-6-7-8;

**CONSIDÉRANT QUE** la perte de revenus estimée n'est pas réelle puisque les espaces de stationnement ne sont pas occupés, sauf pour les espaces de stationnements payants sur rues;

**CONSIDÉRANT QU'**advenant une reprise normale des activités, la Ville de Gatineau peut réviser son offre avec un préavis de 10 jours, selon le protocole qui sera signé :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité :

- accepte de répondre de façon positive à la demande d'espaces au stationnement Leduc (niveaux P-2-3-4-5-6-7-8) et ainsi autoriser l'utilisation de 100 espaces de stationnement;
- accepte que lors de débordement d'espaces de stationnement pour les usagers, que le CISSSO désigne une personne pour la remise de coupons permettant le stationnement sur rues gratuit pour une durée maximale de 1 h 30;
- autorise le directeur du Service de police à signer le protocole d'entente avec le CISSSO.

Adoptée

---

**CÉDRIC TESSIER**  
Conseiller et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>e</sup> GENEVIÈVE LEDUC**  
Greffière  
Comité exécutif